

[Internat de la réussite pour tous](#) [1]

[Circulaire n° 2016-076 du 18-5-2016](#) [2] - **BO n°20 du 19 mai 2016**

Dès lors qu'il s'engage à mettre en œuvre les orientations du référentiel annexé dans cette circulaire, tout internat public, qu'il ait ou non été financé par le programme d'investissements d'avenir ou par la politique de la ville, a vocation à devenir un internat de la réussite pour tous.

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/internat-de-la-r%C3%A9ussite-pour-tous>

[2] [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=101723](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=101723)